

ÉDITO

2022 s'achève ; une année évidemment marquée par le choc électrique et gazier. Le syndicat s'est efforcé de rester proactif dans la crise en se donnant les moyens de venir au soutien des communes dans l'urgence tout en offrant des perspectives de moyen et long terme pour accroître l'indépendance énergétique de nos territoires. 2022, c'est aussi pour nous une année de remise en question, à l'approche du mi-mandat. La semaine dernière, nous avons terminé la concertation de nos élus menée au cours des neuf réunions territoriales de l'automne, achevé l'audit externe faisant suite à notre projet de certification Iso 26000 et terminé de répondre aux magistrats de la Chambre régionale des comptes dans le cadre du contrôle dont nous faisons l'objet depuis six mois. Chacune de ces initiatives est riche d'enseignements et nous offre des repères et précieuses indications pour avancer dans la tempête. Elles ont certes alourdi très sensiblement la charge des services ; mais elles nous permettent aujourd'hui d'identifier précisément des voies de progrès concrètes et pertinentes pour continuer à placer le Siéml sur la voie de l'excellence énergétique, au service des territoires et de la transition. Laissons toutes ces recommandations reposer un peu, le temps de reprendre notre souffle pendant la trêve des confiseurs ; et rendez-vous en 2023 pour continuer cette belle aventure collective. Très belles fêtes de fin d'année à toutes et tous !

Jean-Luc Davy
président du Siéml

GROUPEMENT D'ACHATS DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ QUELLES CONDITIONS POUR LA FOURNITURE D'ÉNERGIE EN 2023 ?

Dans le cadre du groupement de commandes de gaz naturel qu'il coordonne, le Siéml a attribué la fourniture de gaz naturel pour 2023 à Engie pour les points de livraison des concessions Grdf et à Alterna pour les concessions de Sorégies. Le volume de gaz prévisionnel est d'environ 100 GWh pour Engie et 5 GWh pour Alterna.

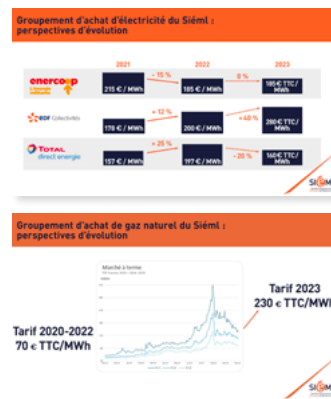
Quels tarifs pour les contrats de fourniture gaz ?

Pour les contrats avec Engie, le prix sera indexé mensuellement, il pourra donc varier tout au long de l'année. Le prix à la date de la remise de l'offre formulée par Engie est de 235 € TTC/MWh. Pour les structures membres de l'actuel groupement qui prend fin au 31 décembre 2022, ce tarif correspond en moyenne à une multiplication par 3,5 du coût du gaz naturel pour l'exercice 2023. S'agissant d'Alterna, le prix a été fixé fin novembre pour l'année 2023. Le syndicat est dans l'attente du bordereau de prix définitif. Le coût devrait être de 230 € TTC/MWh, à confirmer avec les derniers éléments communiqués par le fournisseur. Les membres du groupement recevront, courant janvier, une communication détaillée sur ces deux contrats de fournitures, notamment leur évolution tarifaire et la répercussion sur les factures. Des webinaires sont en préparation pour présenter aux collectivités les mesures immédiates d'économie d'énergie qu'elles peuvent mettre en œuvre afin d'atténuer au maximum la hausse de la facture de gaz.

Et l'électricité ?

Le Siéml est dans l'attente des derniers éléments concernant les modalités d'application du mécanisme de l'ARENH. Les tendances sont les suivantes pour l'exercice 2023 par rapport à 2022 : + 40 % pour les contrats de puissance inférieure ou égale à 36 Kva et - 20 % pour les contrats de puissance supérieure à 36 Kva. Le Syndicat se remobilisera dès le début de l'année 2023, afin d'anticiper au mieux l'achat de gaz naturel et d'électricité pour 2024 et 2025.

ÉVOLUTION DES TARIFS (CLIQUEZ SUR LES VIGNETTES)



DERNIÈRE MINUTE PLAN DE DÉLESTAGE

Face aux récentes informations relayées dans les médias au sujet des risques de coupures électriques, un temps d'échanges a été organisé avec Enedis en ouverture du dernier comité syndical pour anticiper les mois à venir et répondre aux questions des collectivités.

→ Plusieurs documents permettent d'y voir plus clair :

- [les grands principes du délestage électrique](#) ;
- [les grands principes du délestage gaz](#) ;
- [les dispositifs applicables en cas de tension sur le réseau de gaz pour les entreprises](#) ;
- [le dispositif EcoWatt](#) ;
- [le dispositif EcoGaz](#) ;

Par ailleurs, le Siéml vient de signer la charte EcoWatt pour adopter les bons gestes au quotidien dans son activité et relayer le dispositif auprès de ses adhérents (éclairage public) et usagers (bornes de recharge pour véhicules électriques). Le Syndicat signera prochainement la charte EcoGaz.

MAR. 13 DÉC.	Comité syndical (DM de clôture)
MAR. 17 JAN.	Réunion du Bureau
MAR. 7 FÉV.	Comité syndical (ROB)

SCHÉMA DE DÉPLOIEMENT DES IRVE

LA CONCERTATION SE POURSUIT

Le Siéml a lancé en début d'année une démarche de co-construction pour élaborer un schéma de déploiement des bornes de recharge publiques (SDIRVE). Après une série de rencontres à l'échelle régionale, un premier atelier de concertation départemental a rassemblé, au Siéml, une quarantaine d'acteurs clés, publics comme privés. L'occasion d'échanger sur les enjeux de la massification nécessaire d'infrastructures de recharge, afin d'aboutir à une offre de recharge coordonnée entre les différents maîtres d'ouvrage et répondre aux besoins des électromobilistes. Par ailleurs, le Pôle transition énergétique vient de recruter Julien Gérard en tant que responsable technique IRVE, ce qui lui permet de renforcer son expertise technique et d'accélérer le déploiement des futures bornes.

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

UNE EXPERTISE RENFORCÉE AU SYNDICAT

Les conseillers en énergie ont suivi une formation sur les matériaux biosourcés animée par l'association ÉCHOBAT, spécialiste de l'écoconstruction solidaire. Deux journées, tant théoriques que pratiques grâce à une mise en situation dans un bâtiment à rénover, ont permis aux conseillers de renforcer leur expertise (typologies de matériaux et de bâtiments, outils de diagnostic...) afin d'être en capacité d'orienter à leur tour les collectivités vers les matériaux biosourcés les plus adaptés à une rénovation, une réhabilitation ou une construction.

1000^e HORLOGE CONNECTÉE

INAUGURATION À LOURESSE-ROCHEMENIER



Début novembre, le Siéml et les élus de Louresse-Rochemenier ont inauguré la 1000^e horloge connectée installée sur le département. Grâce à elle, la commune bénéficiera d'une plus grande souplesse et d'une meilleure réactivité dans la gestion de son éclairage public et réalisera par ailleurs des économies immédiates et substantielles. Au total, 1300 horloges équiperont des armoires de commande d'ici cette fin d'année, soit 40 % du parc, pour un investissement de 900 000 €. L'objectif est d'équiper la totalité des armoires début 2024 dans le cadre du projet de territoire connecté.

→ [Carte du déploiement des horloges connectées \(PDF\)](#)

ÉLECTION PARTIELLE DES MAUGES

DE NOUVEAUX DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL

À l'issue de la réunion territoriale du 1^{er} décembre, le collège électoral de la circonscription des Mauges a procédé à une élection partielle. Cette dernière fait suite à l'installation d'un nouveau conseil municipal à Orée-d'Anjou et à la modification de la liste des représentants de Mauges communauté. 8 nouveaux délégués ont ainsi été élus : Teddy Tramier, représentant d'Orée-d'Anjou, siègera au comité syndical en tant que délégué titulaire. 7 suppléants ont par ailleurs été désignés : Antoine Bidet, Vincent Lereud, Joseph Chauviré, André Chouteau, Benoît Briand, Jean-Claude Blon et Michel Bruneau.

→ www.sieml.fr/les-elus

POINT D'ÉTAPE SUR LE COTER II

UNE ATTEINTE DES OBJECTIFS EN TRÈS BONNE VOIE

Le Siéml et l'ADEME ont conclu en 2021 et pour 3 ans, un nouveau contrat d'objectif des énergies renouvelables thermiques (COTER II) afin d'accélérer le déploiement et le soutien aux petites installations portées par des collectivités ou des entreprises et déléguer au syndicat la gestion des financements ADEME. Un partenariat conclu avec Mission Bocage et le Département de Maine-et-Loire est venue renforcer la synergie entre acteurs locaux pour favoriser l'émergence ou la concrétisation de projets. Aujourd'hui, 21 études et 16 installations de production d'EnR (7702 MWh) ont d'ores et déjà été financées (9 biomasse, 5 géothermie, 2 solaire), alors que le COTER II fixe un objectif de 30 projets et 16 500 MWh. Côté « réseau de chaleur », une nouvelle commune, Les Hauts d'Anjou, vient de solliciter un transfert de sa compétence au Siéml.

RETOUR SUR



Mardi 22 novembre : signature des nouveaux contrats de concession de distribution publique de gaz du Siéml et d'ALM avec le concessionnaire Grdf à l'occasion du Salon des maires et des collectivités.



Ven. 18 novembre : inauguration et visite de la chaufferie bois de Saint-Augustin-des-Bois, dans le cadre du 7^e Forum départemental de l'énergie, dédié à la crise des marchés énergétiques et aux solutions pour y faire face.